

Année scolaire 2024-25

ORGANISATION D'UN VOYAGE PEDAGOGIQUE

Marché à procédure adaptée selon article 28 du nouveau code des marchés publics
Dépense inférieure à 90 000 euros HT

INTITULE : « VOYAGE EN ANDALOUSIE »

PROFESSEUR ORGANISATEUR : Mmes BOURGEOIS et FREITAS

DATES DE DEPART ET DE RETOUR : Période du 03 au 07mars 2025 avec +/-1 jour de flexibilité selon disponibilités des vols

PARTICIPANTS :
nombre d'élèves : 50 élèves
Nombre d'accompagnateurs : 4
Total des participants : 54

TRANSPORTS SOUHAITES :

Avion (Aller-retour)
Transports à prévoir sur place : car et/ou transport en commun

HEBERGEMENT : En famille

REPAS : pension complète

Programme du séjour

Jour 1 :

Départ de l'aéroport le matin pour Séville
Prise en charge par un autocar pour visite du centre-ville
Promenade dans le quartier de Santa Cruz
Déjeuner libre (à la charge des participants)
Visites à prévoir : ALCAZAR ROYAL SEVILLE, Visite extérieure de la Giralda cathédrale, METROPOL PARASOL
Soirée : dans les familles : diner et nuit

Jour 2 : Matin :

Matin : Petit-déjeuner en famille
Départ pour Cordoue
Promenade dans la ville
Déjeuner : panier-repas à prévoir par les familles
Visites à prévoir : MOSQUEE-CATHEDRALE, TORRE LA CALAHORRA, CASA DE SEFARAD
Soirée : dans les familles : diner et nuit

Jour 3 : Route vers Grenade

Visite libre
Déjeuner : panier-repas à prévoir par les familles
Visite de l'Alhambra
Retour vers Cordoue

Soirée : dans les familles : dîner et nuit

Jour 4 :

Matin : Route vers Séville

Visite de la plaza de toros

Déjeuner sous forme de panier-repas fourni par les familles

Découverte de la place d'Espagne

Découverte de la Plaza de América

Découverte du Parc Maria Luisa

Transfert à l'aéroport

Départ de Séville vers 20h pour arrivée vers 22h30 sur Paris

Signature du Professeur organisateur : Mesdames BOURGEOIS et FREITAS

ACCORD

REFUS du chef d'établissement

A Ozoir la Ferrière , le 03/06/2024

Le chef d'établissement :

S. BALLOUARD



Cachet de l'établissement

LYCÉE LINO VENTURA

077 2225 A

BP 108

77834 OZOIR-LA-FERRIÈRE CEDEX
Tel. 01 64 40 00 13 - Fax 01 64 40 34 29
ce.0772225@ac-creteil.fr

Annexe 4

CAHIER DES CHARGES
Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A)
VOYAGES SCOLAIRES

Etabli en application du nouveau code des marchés publics (CMP)

Dénomination de l'établissement public donneur d'ordres

LYCEE LINO VENTURA
5 AVENUE MARCEL PAGNOL
BP108
77834 OZOIR LA FERRIERE

Classification produits : Séjours pédagogiques ou culturels

Allotissement : le marché comporte 1 lot

Pouvoir adjudicateur Madame BALLOUARD, Cheffe d'établissement

Personne responsable du suivi du présent marché : Madame POIRIER, gestionnaire

Règlement de l'appel d'offres :

Date limite de réception des offres : 17/06/2024 à 16h00

A adresser par mail : claudie.poirier@ac-creteil.fr

Article 1^{er} – Objet du marché

Le lycée organise un voyage en Andalousie

Article 2 – Allotissement

Le marché comporte 1 lot :

Lot n° 1 – voyage en Andalousie

Article 3 – Prix du séjour

Le prix du séjour devra comprendre :

- le transport en Avion , en car, les transports sur place
- l'hébergement et les repas (pension complète)
- l'ensemble des visites (Aucune régie n'est possible pour les enseignants)
- l'assurance annulation pour tous les participants
- les prix sont fermes pour la durée du marché et devront tenir compte de l'âge des participants les prix comprennent tous les frais afférents à la prestation (aucun prix « à partir de » ne sera accepté)
- le voyage sera annulé si le nombre de participants élèves n'est pas respecté sur la base du minima publié

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs. Ils devront obligatoirement être présentés à l'aide du document « Décomposition du prix global et forfaitaire » (DPGF) joint en annexe, datés et signés.

Le versement d'une somme forfaitaire par le voyageur pour la préparation du voyage au profit du chef de projet doit être écarté au bénéfice d'une diminution du coût du voyage répartie sur l'ensemble des participants.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Des acomptes pourront être versés à l'entreprise titulaire du marché à hauteur de 70% du prix total par voyage TTC. Le versement du solde ne pourra être effectué que lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour, après service fait.

Article 4 – Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent règlement d'appel d'offres sont valables tout au long de l'année scolaire 2024-2025.

Article 5 – Divers

Les voyageurs candidats devront obligatoirement être agréés Education Nationale et en apporter la preuve.

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu'avec les règlements (CEE) n° 3820/85 et n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

Ozoir LA FERRIERE , le 03/06/2024
La cheffe d'établissement,

S. BALLOUARD

Pouvoir Adjudicateur



DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (D.P.G.F.)

VOYAGE SCOLAIRE 2024/2025 (Préciser le lot : ... lot n°1 ou2)	Nombre d'élèves: Nombre d'accompagnateurs :	
DESIGNATION DES PRESTATIONS	PRIX TOTAL TTC	PRIX TTC/Participant
<u>TRANSPORT</u> (préciser les modalités : car, train, avion, ...)		
<u>HEBERGEMENT</u> Familles		
<u>RESTAURATION</u> Pension complète		
<u>VISITES</u>		
<u>ASSURANCES ANNULATION</u> (préciser les conditions, ...)		
TOTAUX		

Cachet et signature du responsable
habilité